



CHÊNE-BOUGERIES



Plan lumière de la Commune de Chêne-Bougeries

Maître d'ouvrage :

Commune de Chêne-Bougeries

Conception:

Radiance35

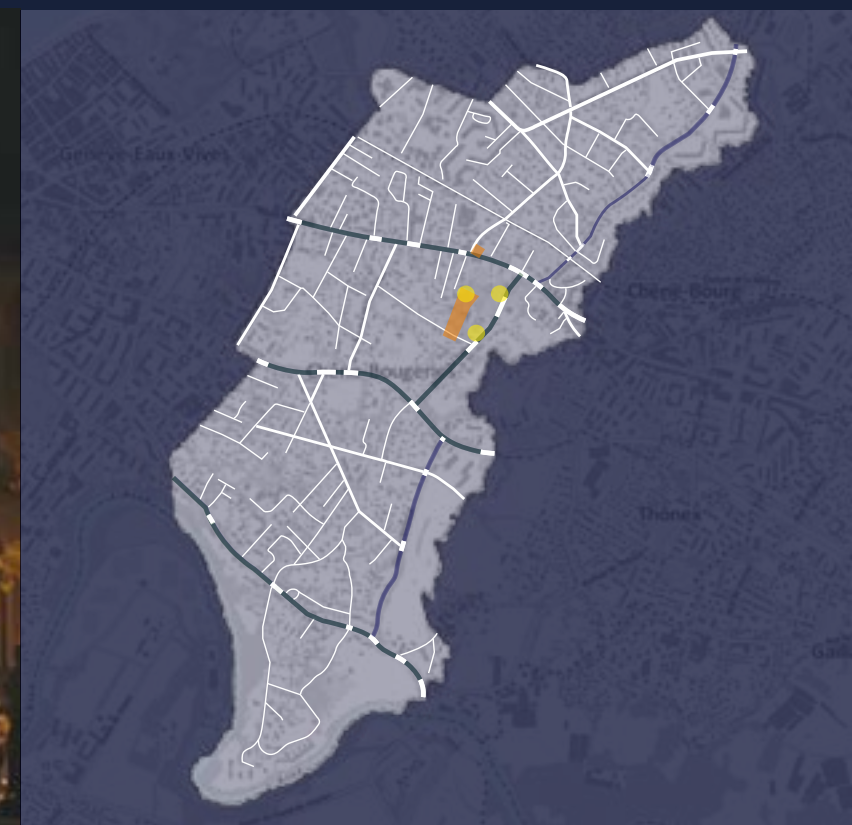


TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

Qu'est-ce qu'un plan lumière ?

Pourquoi c'est important d'en avoir un à Chêne-Bougeries ?

2. Enjeux stratégiques

2.1 Qu'est-ce qu'une trame noire et quelles sont ses particularités à Chêne-Bougeries

2.2 Les défis de l'éclairage public en 2026

2.3 Quelles démarches participatives et pourquoi ?

3. Mise en œuvre

3.1 Le concept du plan lumière

3.2 L'éclairage fonctionnel/ les rues

3.2.1 Agir sur les hauteurs

3.2.2 Agir sur la programmation : diminuer, éteindre en coeur de nuit mais pas tout

3.3 L'éclairage fonctionnel/ les parcs

3.4 Mise en valeur du patrimoine et des équipements

3.4.1 Le patrimoine

3.4.2 Les projections sur les équipements

3.5 Implication des privés

3.6 L'éclairage de Noël

4. Conclusion

4.1 L'importance d'agir à plusieurs niveaux

4.2 Et maintenant ? Les prochaines actions

1. Introduction

Qu’est-ce qu’un plan lumière ?

Un plan lumière est un document de référence pour la gestion de l’éclairage public. Il propose, sur la base de grandes intentions, des recommandations pour l’éclairage public ainsi que pour la mise en valeur des repères qui aident à composer le territoire nocturne. Ce n’est pas un projet précis, mais plutôt un plan-guide destiné à orienter le développement de futurs projets.

Le plan lumière parle de lumière mais aussi d’ombre.

Il prend en compte les enjeux d’une ville durable en 2026. L’urgence climatique et les conditions économiques mondiales nous poussent à repenser notre approche des villes la nuit. Comment concilier l’obscurité, bénéfique pour les écosystèmes, avec notre désir de vivre la nuit en toute sécurité ? Nous devons maintenant penser la nuit non pas en termes de ce que nous pouvons éteindre, mais de ce que nous devons laisser allumé.

Il est crucial de revoir nos concepts pour la ville de demain : trouver des compromis sur l’intensité et/ou les températures de couleur qui répondent à ces objectifs. Cela implique de travailler ensemble, en concertation et co-création, pour répondre au mieux aux besoins, aux craintes et aux envies des usagers, tout en discutant de la nécessité de changer nos pratiques.

De plus, l’urbanisme nocturne ne doit pas être envisagé uniquement en termes d’espace, mais aussi de temps : quand faut-il laisser les lumières allumées et quand peut-on laisser place à la nuit (ou aux niveaux minimums requis) ? Tout cela est possible, mais il est grand temps d’agir. Formuler des recommandations dans le cadre d’un plan lumière nécessite une bonne compréhension des enjeux du territoire à transformer. Bien que cette connaissance soit nécessairement imparfaite, son but est de saisir ce qui est spécifique au lieu, ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré.

Pourquoi c’est important d’en avoir un à Chêne-Bougeries ?

Chêne-Bougeries dispose d’un territoire particulièrement riche en espaces végétalisés : parcs communaux, jardins privés, trames arborées, ainsi que la présence de l’Arve au sud et de la Seymaz à l’est de la commune. Cet ensemble constitue un réservoir écologique essentiel, jouant un rôle clé pour la biodiversité locale et pour de nombreuses espèces nocturnes. Dans ce contexte, un plan lumière permet d’adapter l’éclairage aux spécificités du territoire, en limitant les nuisances lumineuses et en préservant des zones d’obscurité nécessaires à la vie, tout en garantissant sécurité et confort pour les activités nocturnes.

De plus, la commune s’inscrit dans un territoire plus vaste, où les continuités écologiques dépassent les limites administratives. Plusieurs communes voisines, notamment la Ville de Genève, s’engagent dans des démarches similaires pour adapter progressivement leur éclairage. Le plan lumière de Chêne-Bougeries contribue ainsi à la cohérence à l’échelle du Grand Genève, en favorisant la reconnexion des espaces naturels et en adoptant une approche partagée de la nuit.

À l’image des autres documents de planification du territoire, ce plan lumière offre maintenant à Chêne-Bougeries un cadre de référence commun. Il permet de concilier enjeux écologiques, usages sociaux, attractivité et qualité de vie, afin d’assurer une vision harmonisée et durable de la nuit sur le territoire. Jusqu’à présent, un tel outil n’existait pas pour Chêne-Bougeries.

Avec ce plan, la commune se dote aujourd’hui d’une stratégie claire pour retrouver une nuit cohérente, fidèle à son identité et alignée avec les préoccupations actuelles, et ce, pour de nombreuses années à venir.

2. Les enjeux stratégiques

2.1. Qu'est-ce qu'une trame noire ? Quelles sont ses particularités à Chêne-Bougeries

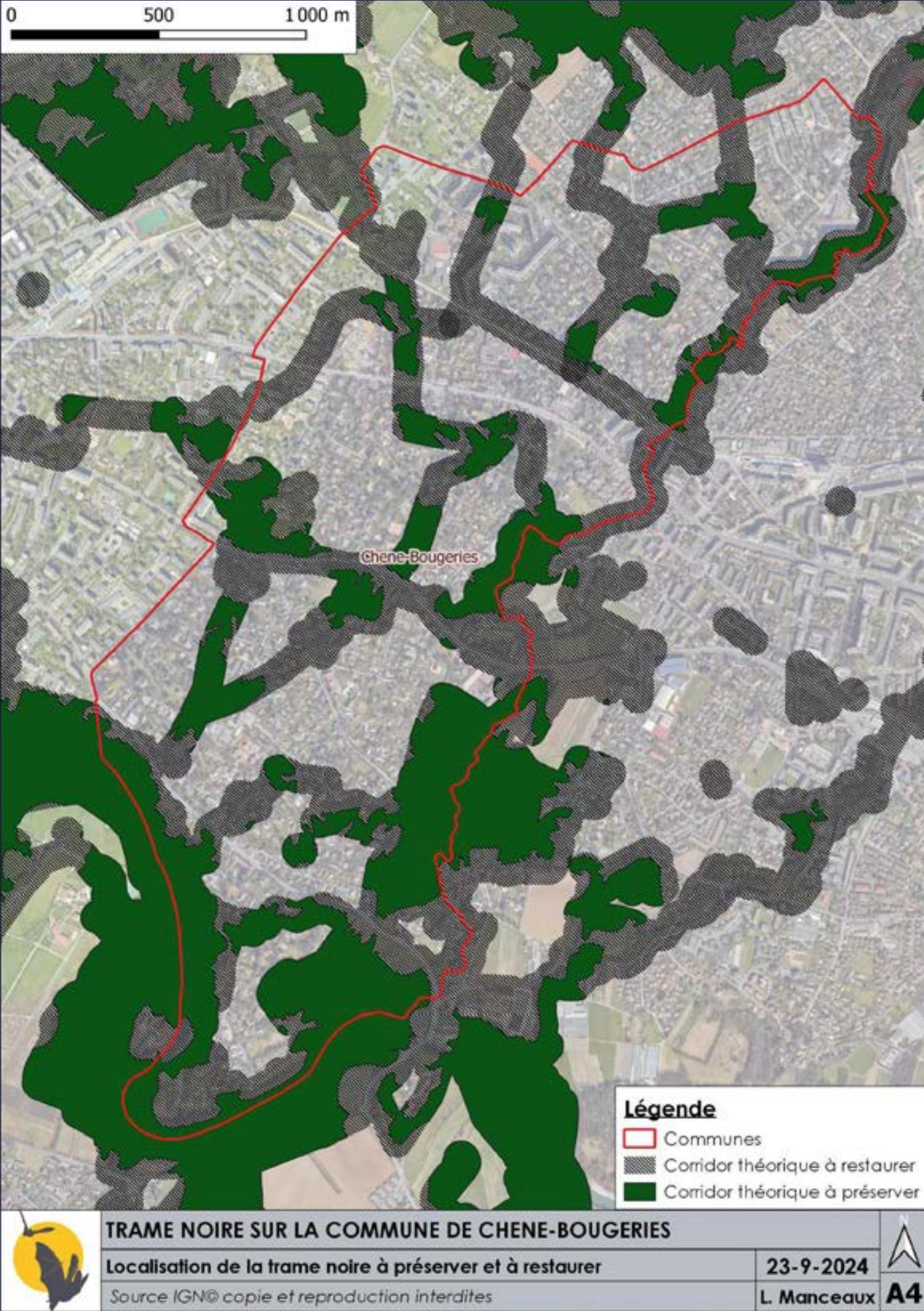
À Chêne-Bougeries, l'urbanisation a isolé certains éléments de verdure (bosquets, alignements d'arbres, parcs), qui perdent une partie de leur valeur écologique lorsqu'ils sont fortement éclairés. Un éclairage excessif fragmente ces espaces et peut créer des barrières pour la faune.

La trame noire désigne les corridors naturels nocturnes, des zones où l'obscurité demeure suffisante pour permettre aux animaux, comme les chauves-souris, de se déplacer. Elle réduit également l'impact de l'éclairage sur la flore.

La carte de la trame noire, réalisée par le CCO-GE le 9 janvier 2025, identifie :

- En vert : les corridors et zones déjà favorables aux déplacements des espèces, protégés de la pollution lumineuse.
- En noir : les connexions à restaurer, nécessaires pour relier ces espaces et assurer la continuité écologique.

Cette modélisation permet d'identifier les zones en conflit avec la trame noire et de planifier des actions ciblées pour reconnecter ces corridors tout en garantissant la sécurité, le confort et les usages humains. Elle met également en évidence que, en plus des grandes voiries transversales (est-ouest), certaines voiries longitudinales (nord-sud) constituent des corridors théoriques à restaurer. Cela est essentiel pour reconnecter les corridors actuellement fragmentés et maintenir un réseau écologique fonctionnel à l'échelle de la commune.



2.2. Les défis de l'éclairage public en 2026

La carte ci-contre présente la trame noire de Chêne-Bougeries, avec en rouge les endroits où elle entre en conflit avec des voiries ou d'autres usages humains.

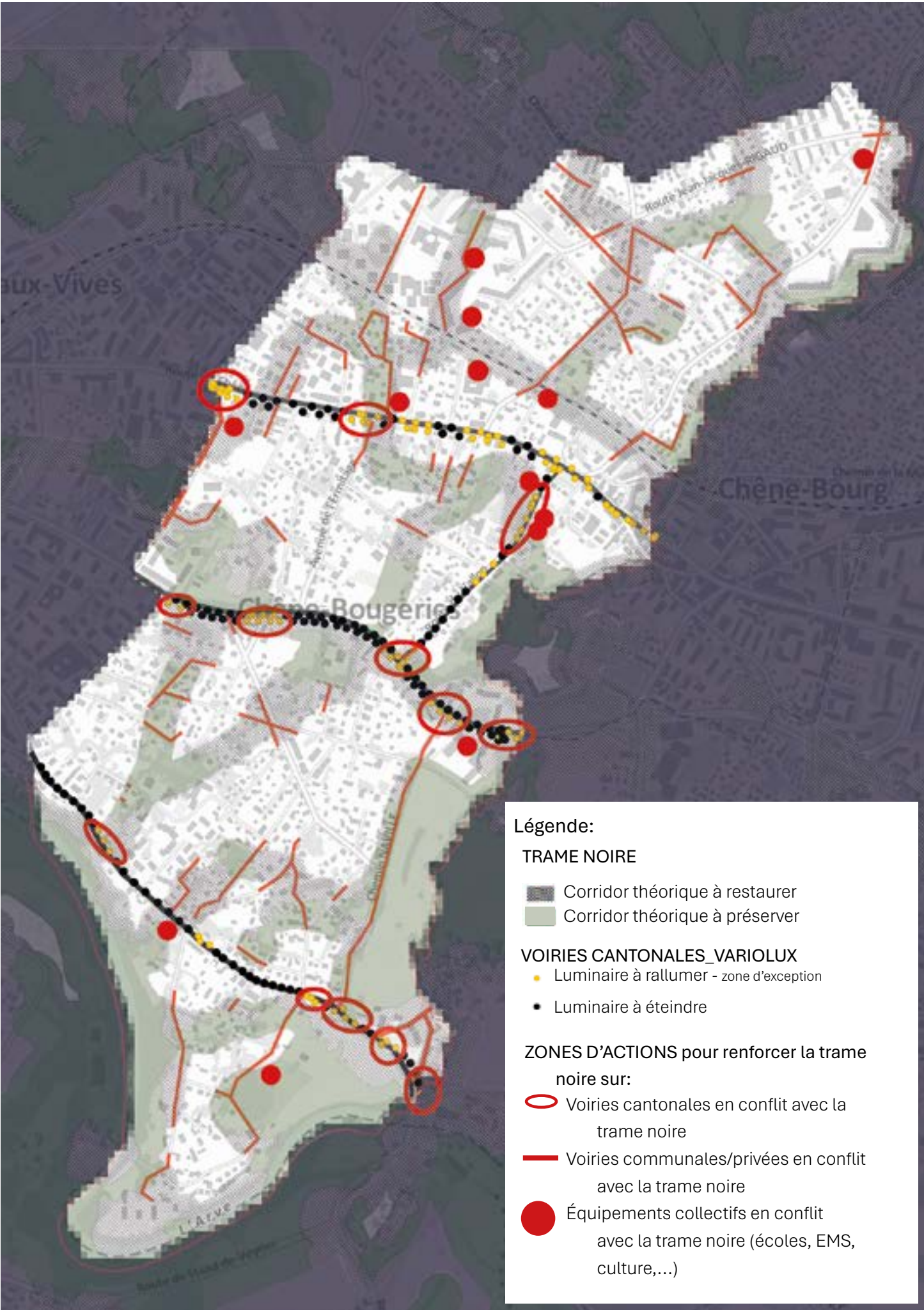
Elle rappelle que la mise en œuvre d'une trame noire ne consiste pas à créer des zones «interdites» ou à limiter l'éclairage partout : la commune n'est pas un territoire non habité, et la vie nocturne, la sécurité et les usages des habitants restent prioritaires.

Le plan lumière repose d'abord sur l'identification des zones sensibles, là où la trame noire et les usages humains se croisent.

Cette étape permet de mener une analyse fine du territoire, des usages et de l'éclairage existant, afin de proposer des interventions pertinentes, équilibrées et adaptées au contexte réel de la commune.

Ainsi, la carte sert à orienter la réflexion et la planification, et non à imposer un contrôle strict de la nuit pour ces espaces précisément. Elle montre les priorités d'action et les zones à étudier, pour concilier continuités écologiques et besoins humains.

L'objectif est de gérer les conflits identifiés tout en définissant une ligne directrice cohérente pour l'ensemble du territoire. Cette approche permet de proposer des solutions adaptées à tous les espaces, en tenant compte des besoins des habitants et des continuités écologiques.



2.3. Quelles démarches participatives et pourquoi ?

L'élaboration du plan lumière de Chêne-Bougeries s'appuie sur l'expérience et le regard des habitant·e·s, car chacun perçoit et vit la nuit différemment. L'éclairage ne se limite pas à un enjeu technique : il concerne directement le confort, la sécurité et les usages nocturnes.

La démarche participative comprend des observations sur le terrain la nuit et des ateliers de co-réflexion en salle. Ces temps permettent d'identifier les zones sensibles, les besoins et les points d'attention, et de recueillir les perceptions des habitant·e·s sur la vie nocturne et l'éclairage.

Les informations ainsi collectées constituent un matériau concret pour l'analyse, servant à orienter et adapter les recommandations du Plan lumière afin de répondre aux usages réels tout en tenant compte des continuités écologiques.

Chaque recommandation présentée dans le plan lumière s'inspire de cette démarche, garantissant un éclairage cohérent, sécurisant et respectueux des habitants et de leur territoire.

JOUR 1 : 2 MARCHES EXPLORATOIRES NOCTURNES

PARTICIPANTS: HABITANT·E·S

« J'ai des enfants qui commencent à sortir le soir, je m'inquiète. »

« Ce qui est dérangeant, ce sont les zones d'ombre. »

« Allumer, oui, mais en fonction des besoins et pas toute la nuit. »

« Ici ça va encore, mais la tête du luminaire est souvent dans les arbres. »

« Pour moi, il y a assez de lumière, ni trop, ni trop peu. »

« C'est aveuglant, en plus. »



JOUR 2 : ATELIER D'EXPERT·E·S

PARTICIPANTS: CHEF·FE·S DE SERVICES DE LA COMMUNE

Exercices :

« Où nous emmeneriez-vous de nuit pour découvrir Chêne-Bougeries autrement? »

+

Discussion autour des espaces naturels et de l'identité de la commune (au travers de son patrimoine bâti)



3. Mise en œuvre

3.1 Le concept du plan lumière

« VOIR LA NUIT »

L'idée de ce plan Lumière est de revenir à la découverte de la nuit, comme patrimoine commun.

Pour s'habituer à cette «nouvelle nuit», nous proposons de laisser allumés des guides doux, ténus et poétiques et d'encourager des lieux de reconnexion à la nature.

Trois domaines d'actions sont envisagés pour appliquer ce principe, selon une terminologie (étoiles, voie lactée, constellations) qui rappelle le patrimoine que représente la nuit.

Toutes les actions qui sont décrites ci-après, forment ensuite le nouveau paysage nocturne de la commune



1. L'ÉCLAIRAGE FONCTIONNEL ROUTES ET RUES

LES ÉTOILES GUIDES

Pour rendre cette nuit aimable, il faut un éclairage public minimum nécessaire et des repères pour orienter. Ces repères, comme des étoiles domestiquées, sont des luminaires qui restent allumés. **Ils constituent des veilleuses dans la nuit.**

2. L'ÉCLAIRAGE DES PLACES ET DES PARCS

LES VOIES LACTÉES ACCUEILLANTES

Les zones d'espaces verts deviennent des lieux de reconnexion à la nature **et** l'occasion de (re)voir la voie lactée.

3. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DES ÉQUIPEMENTS

LES ILLUMINATIONS

Des mises en lumière douces et des projections poétiques et éducatives tissent des liens entre les collectivités et rappellent

le principe de **la nuit comme patrimoine à préserver.**

3.2 L'éclairage fonctionnel : les rues

3.2.1 Agir sur les hauteurs

Les installations d'éclairage des rues de Chêne-Bougeries ont été récemment rénovées et entièrement équipées en LED, les sources lumineuses ne seront donc pas remplacées.

La marge de manœuvre repose sur deux types d'action :

- Hauteur des luminaires : si le mât est récent, la source peut être abaissée sur le mât existant, ce qui permet de conserver le luminaire tout en adaptant son positionnement. Si le mât est vétuste, le luminaire est placé sur un nouveau mât plus bas. limitant ainsi les coûts et le remplacement d'équipements.
- Programmation et intensité : possibilité de baisser la luminosité à certaines heures ou d'effectuer une extinction totale, lorsque cela est compatible avec la sécurité et les usages nocturnes.

Les observations sur le terrain et les témoignages recueillis lors des marches exploratoires montrent que de nombreux luminaires sont trop hauts ou partiellement masqués par la végétation.

Adapter les hauteurs permet de réduire les pertes lumineuses et l'impact sur la biodiversité, notamment pour la trame noire, tout en améliorant le confort et l'efficacité pour les usagers.

Les voiries ont été classées selon leur typologie, afin de définir de nouvelles hauteurs et positions de luminaires pour chaque type de rue.

Ces recommandations permettent d'optimiser l'éclairage existant, en conciliant efficacité pour l'homme et respect des continuités écologiques, tout en préservant les luminaires récents et en limitant les coûts de remplacement.

LÉGENDE:

AXES STRUCTURANTS

Largeur de la voirie entre 9 et 12m

Hauteur des mâts= 7,5m

VOIRIES SECONDAIRES

Largeur de la voirie entre 6 et 9m

Hauteur des mâts = 5m

VOIRIES RÉSIDENTIELLES

Largeur de la voirie jusqu'à 6m

Hauteur des mâts = 4m

A map of the Chêne-Bougeries district, showing a network of streets. The streets are color-coded according to their typology: red lines for 'AXES STRUCTURANTS' (main roads), orange lines for 'VOIRIES SECONDAIRES' (secondary roads), and green lines for 'VOIRIES RÉSIDENTIELLES' (residential roads). The map includes labels for neighboring areas like 'Cologny', 'Genève-Eaux-Vives', and 'Chêne-Bourg'. An inset circular image in the bottom right corner shows a group of people at night, some wearing reflective vests, engaged in a 'Marche exploratoire nocturne' (nighttime exploratory walk) to assess street lighting. Text next to the photo states the date as 20/11/2024 and includes two quotes: '« Il y a un réel problème de hauteur d'éclairage et l'intensité lumineuse est trop forte. »' and '« Il serait nécessaire d'abaisser les mâts d'éclairage et de les éloigner des arbres afin de ne pas perturber la faune. »'.

P.8

PLAN LUMIÈRE DE CHÊNE-BOUGERIES

3.2.2 Agir sur la programmation :
une extinction progressive...

Au-delà de l’adaptation des hauteurs, le parc d’éclairage récent permet de régler l’intensité lumineuse et les horaires d’allumage selon les usages. Cela offre la possibilité de réduire ou d’éteindre l’éclairage pendant les périodes de faible circulation, tout en maintenant un éclairage suffisant aux heures de forte fréquentation, adaptant ainsi la lumière aux besoins réels et évitant les excès.



Temps 1 - du coucher du soleil à 22h et Temps 3 - de 5h au lever du jour:

- Éclairage fonctionnel au minimum (ex : baisse d’intensité -20% de la situation actuelle)
- Parcs / projections allumées / éléments de patrimoine



Temps 2 - de 22h à 5h:

- Extinction pour toutes les voiries communales/privées sauf certains guides lumineux (aux carrefours, angles, etc.) et les zones d’exception (passages piétons, quais TPG,...).
- Extinction des/ espaces de rencontres/ parcs / projections/ éléments de patrimoine / illuminations.

Note : Les voiries cantonales ne relèvent pas du Plan lumière communal. Elles sont traitées par des dispositifs spécifiques (Optimalux / Variolux) qui prévoient une extinction généralisée de l’éclairage, avec maintien de points lumineux uniquement dans les zones où la sécurité l’exige (passages piétons, quais TPG, carrefours).

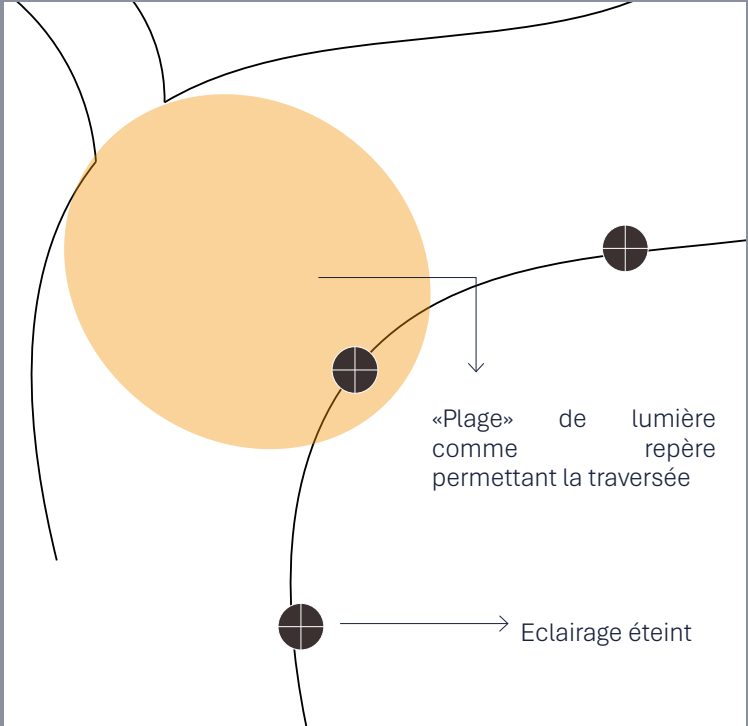
...mais laisser des veilleuses allumées

LES ÉTOILES GUIDES

La réduction de l'éclairage nocturne ne signifie pas une extinction totale de l'espace public. En cœur de nuit, lorsque les usages sont plus faibles, l'éclairage devient plus discret mais reste présent, sous une forme minimale et ciblée, afin d'assurer la sécurité et la lisibilité des espaces.



Schéma d'une voie communale

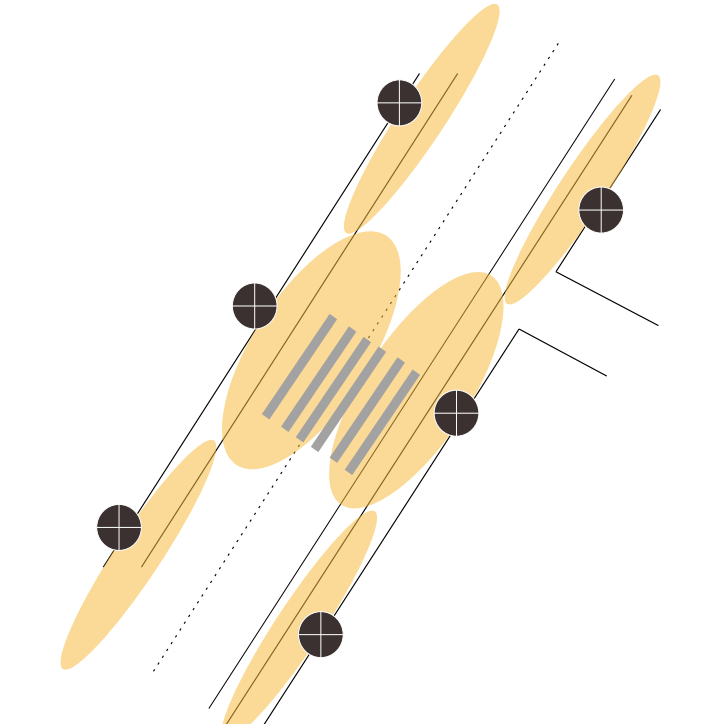


Certains points stratégiques restent volontairement éclairés, notamment aux carrefours, aux passages piétons et entrées des écoles afin de guider les déplacements, sécuriser les traversées et rassurer les usagers.

Les luminaires maintenus jouent un rôle de repères lumineux, rassurants et familiers, qui accompagnent les déplacements nocturnes.



Recommandation pour les passages piétons voiries cantonales (Plan Optimalux/variolux)



Les passages piétons doivent être éclairés selon les normes en vigueur, et favoriser une traversée en toute sécurité.

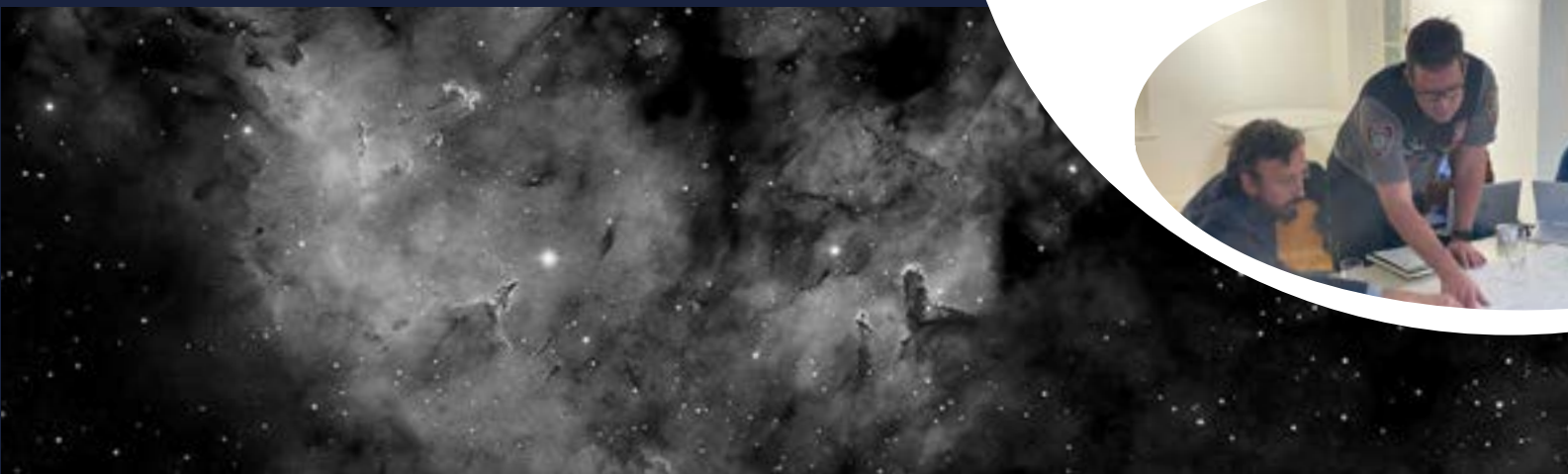
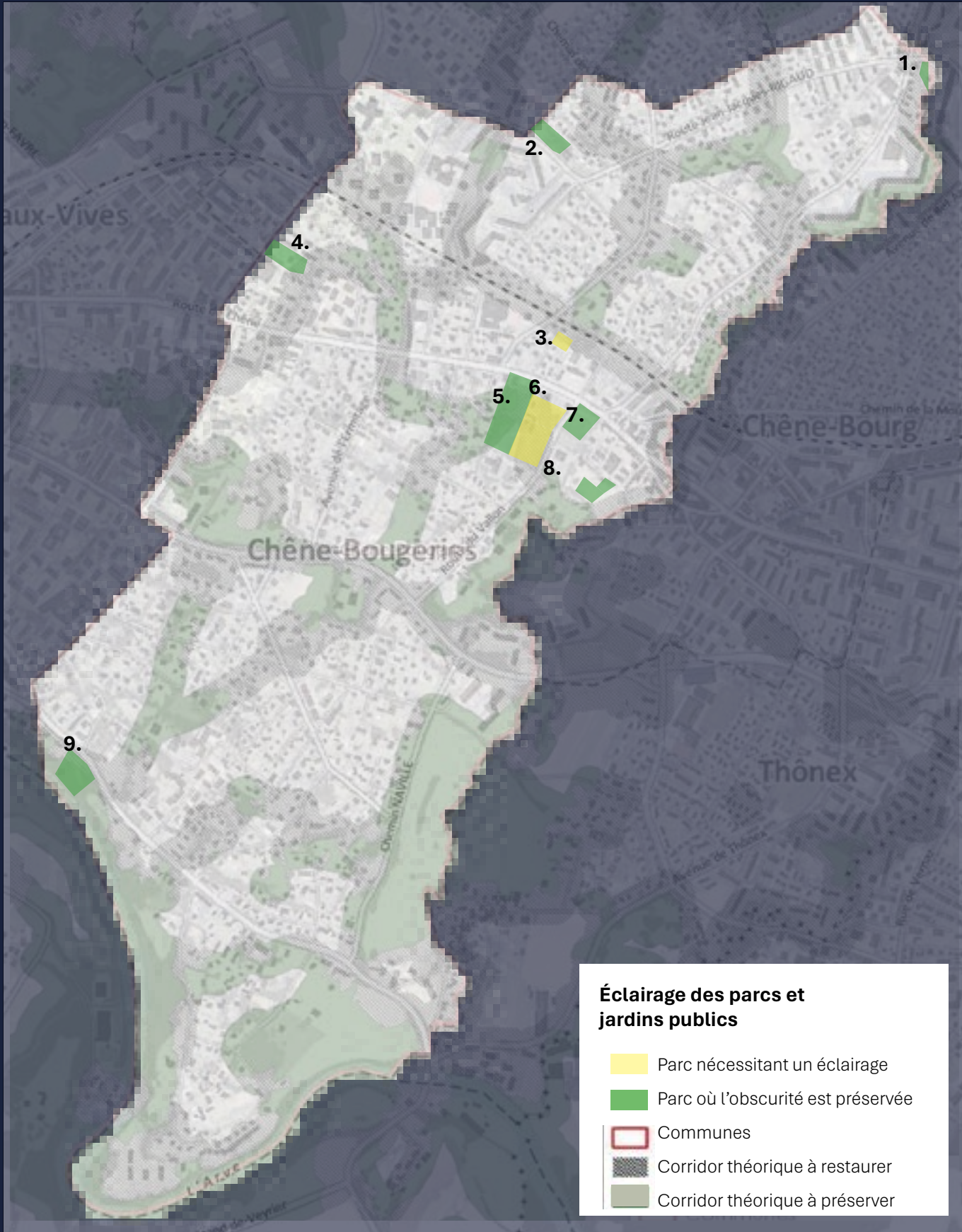
La hauteur des luminaires correspond à celle des recommandations propres à la typologie de voirie.

Si possible, ces voies sont équipées de marquages ou bordures délimitant les différentes mobilités; le confort nocturne des usagers de mobilité douce est privilégié par rapport aux automobilistes.

3.3 L'éclairage fonctionnel : les parcs

EN FAIRE DES BULLES DE RECONNEXION AVEC LA NATURE

Les parcs de Chêne-Bougeries constituent des espaces de nature et de tranquillité, essentiels à la fois pour le repos des plantes, pour la faune nocturne (zones de chasse et refuges pour de nombreuses espèces) et le bien-être des habitants.



La modération de l'éclairage dans ces espaces permet de préserver ces fonctions écologiques et de créer des bulles de tranquillité identifiées lors des marches exploratoires.

Toutefois, certains parcs doivent rester éclairés pour répondre aux usages humains : proximité des écoles, traversées fréquentes, proximité avec des équipements ou zones utilisées par la collectivité.

Lorsque l'éclairage est jugé nécessaire et utile, il sera adapté pour limiter son impact :

- hauteurs réduites
- lumière chaude avec une intensité faible
- extinction à 22h

Espaces dédiés à la nature durant la nuit

> Pas d'éclairage

1. Parc Mirany / Parc de la Seymaz
2. Parc intergénérationnel de la Gradelle
4. Parc de Grange-Canard
5. Parc Stagni
7. La Bougerie
8. Parc de la Bessonnette
9. Parc des Falaises

Usages de rencontre ou de cheminement

> Ajout et/ou modification de l'existant avec un éclairage doux

3. Parc du Villaret
6. Parc Sismondi

ATELIER AVEC LES EXPERTS

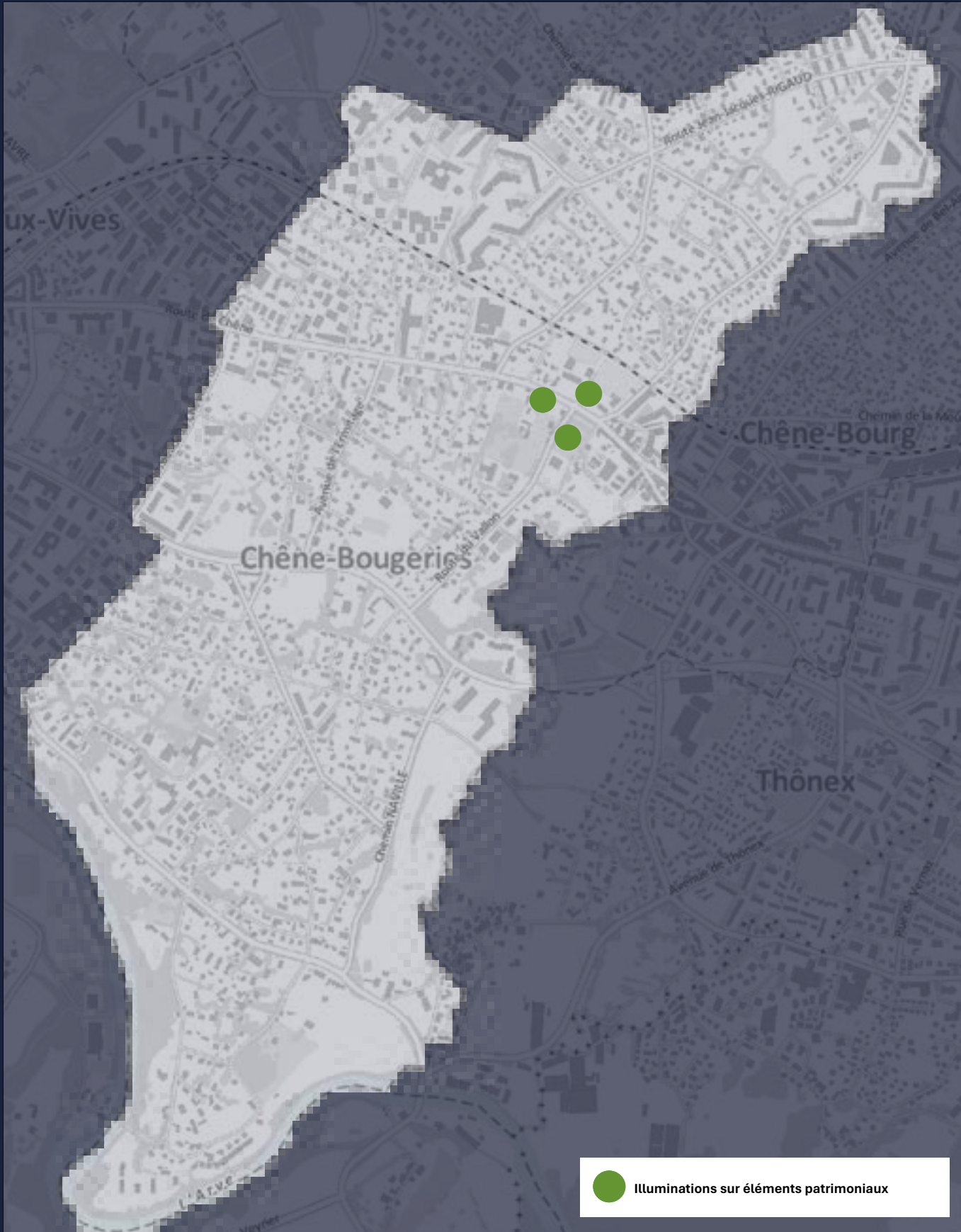
- > Une attention toute particulière est donnée à la nécessité de se reconnecter à la nature, en éveillant les autres sens.
- > Une volonté de s'isoler dans une bulle.



3.4 Mise en valeur du patrimoine et des équipements

3.4.1 Le patrimoine

METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ DE LA COMMUNE AU TRAVERS DU PATRIMOINE



Dans un contexte de retour à une nuit plus sombre, il devient essentiel de disposer de repères verticaux lisibles pour orienter et structurer l'espace nocturne. La baisse de l'éclairage généralisé permet aux illuminations du patrimoine de gagner en lisibilité, en qualité et en présence.

Une mise en lumière sobre et ciblée de certains bâtiments patrimoniaux révèle l'identité de la commune et participe à la structuration du paysage nocturne. Ces édifices deviennent des repères visibles à distance, guidant les déplacements et donnant des points d'ancrage dans une nuit apaisée.

L'objectif n'est pas d'éclairer davantage, mais de mettre en valeur ce qui fait sens, en utilisant le patrimoine comme support de repérage et de lecture du territoire.

ATELIER DE CO-RÉFLEXION AVEC LES EXPERTS

Exercice 2 : « Emmenez-nous dans la nuit à la découverte de votre territoire »
Les thèmes qui ressortent de ces choix sont, entre autres, les suivants :

- l'identité
- le patrimoine



La mairie



La salle Jean-Jacques Gautier



Le temple



3.4 Mise en valeur du patrimoine et des équipements

3.4.2 Les projections sur les équipements

SENSIBILISER, DE MANIÈRE POÉTIQUE, À LA PRÉSERVATION DU CIEL NOCTURNE PAR DES PROJECTIONS LUMINEUSES SUR LES ÉQUIPEMENTS

Une projection lumineuse consiste à projeter une image ou un motif au sol ou sur la façade d’un bâtiment, à l’aide de projecteurs à gobos, sans éclairer directement l’espace public. Ce dispositif limite la dispersion du flux lumineux et évite toute augmentation de l’éclairage général.

Les projections rendent les bâtiments visibles dans la nuit et leur donnent un rôle de repère, facilitant l’orientation et les déplacements nocturnes. Implantées sur des équipements publics répartis sur le territoire (écoles, crèches, EMS, équipements socio-culturels), elles structurent l’espace nocturne et accompagnent les parcours là où se concentrent les activités de la commune.

La nuit, ces repères lumineux permettent de prendre conscience du territoire, d’identifier les lieux actifs et de se diriger intuitivement d’un équipement à l’autre. En complément, les projections constituent un support d’information et de sensibilisation, notamment sur la préservation du ciel nocturne et de la biodiversité.

DES REPÈRES QUI RÉVÈLENT LA RICHESSE DE LA NUIT

Ces projections, « les Gardiens de la nuit » représentent l’ensemble des présences — visibles ou sensibles — qui habitent l’obscurité et en révèlent la richesse : le ciel et ses cycles, la faune et la flore nocturnes, mais aussi l’imaginaire et le rêve.

Dispersés sur le territoire communal, ces repères lumineux forment une constellation reliant les lieux d’éducation, de soin et de culture. Ils guident, orientent et structurent l’espace nocturne tout en donnant à voir ce que le retour à la nuit permet de retrouver. Chaque projection sera accompagnée d’un petit panneau explicatif, apportant des informations simples sur le thème ou l’élément représenté. Ce dispositif renforce la dimension pédagogique du Plan lumière et favorise une sensibilisation intergénérationnelle

LE CIEL NOCTURNE	LA FAUNE ET LA FLORE	L’IMAGINAIRE	Les thématiques présentées sont indicatives. Elles illustrent les types de contenus qui pourraient être abordés à travers les projections, sans préjuger des choix définitifs, qui seront définis et discutés lors des phases suivantes du projet. Les images associées sont présentées à titre d’exemple. Les projections pourront explorer différents registres liés à la nuit : - le ciel nocturne Étoiles, constellations, planètes, cycles de la lune ou phénomènes célestes, pour inviter à redécouvrir le ciel et ses rythmes. - la faune et la flore nocturnes Espèces locales actives la nuit (chauves-souris, hiboux, hérissons, insectes...) ou repos des végétaux, afin de mieux comprendre les écosystèmes nocturnes. - l’imaginaire et la poésie de la nuit Contes, mots, symboles ou images évoquant le rêve, la magie et les récits liés à l’obscurité. Chaque projection pourra être accompagnée d’un support d’information discret, permettant d’en apprendre davantage sur le thème abordé.
 Carouge	 Image de référence	 Genève	

3.5 L'implication des privés

ENCADRER LES INITIATIVES ET INTÉGRER LES HABITANTS DANS LA LOGIQUE DE VALORISATION

Le plan lumière agit en priorité sur l'éclairage public communal : rues, parcs et bâtiments publics.

Ces actions sont indispensables, mais leur portée reste limitée si elles ne s'inscrivent pas dans une approche plus large, partagée à l'échelle du territoire.

Une part importante de la lumière nocturne provient des espaces privés : jardins, façades, commerces ou parkings.

L'enjeu n'est pas d'éteindre, mais d'éclairer de manière raisonnée, douce et adaptée, pour créer des ambiances nocturnes lisibles, agréables et valorisantes.

Dans cette logique, les initiatives publiques et privées se complètent et chaque geste lumière contribue à une nuit plus cohérente et apaisée.

Des recommandations pratiques sont proposées ci-dessous et un dépliant « Vivre avec la nuit » est disponible sur le site pour aller plus loin.

LES 3 RÈGLES D'OR

Orientation

Les commerces :

- Privilégier un éclairage dirigé vers le sol, éviter les luminaires de type boule lumineuse.
- Enseignes rétro-éclairées, pas d'éclairage direct vers le ciel.
- Dans les vitrines, orienter les flux lumineux vers l'intérieur du commerce.

Intensité et période

- Réduire l'éclairage de façade à 50 % dès la fermeture, extinction complète au plus tard 1 h après ou à 22h.
- Éteindre les enseignes lumineuses après fermeture (exceptions : pharmacies, hôpitaux, hôtels...).
- Éclairage intérieur visible depuis l'extérieur : extinction automatique ou programmable selon l'heure limite.

Couleur / type de lumière

- Privilégier un éclairage statique et blanc chaud ($\leq 2700K$).
- Éviter les signaux agressifs, clignotants, gadgets lumineux.
- Installer l'éclairage à une hauteur limitée, ne dépassant pas celle prévue pour l'éclairage public.

Marche exploratoire nocturne 20/11/2024

«À quoi ça sert d'éclairer après 18h...
Alors qu'il n'y a plus personne !»

«À quoi ça sert d'illuminer un jardin comme ça ?
C'est beaucoup trop fort.»

«Et les nids d'animaux alors?»
«C'est horrible.»



Les accès, les jardins et les façades de logements

- Diriger le flux lumineux vers le bas, éviter l'éclairage des façades et du ciel.

- Utiliser des puissances basses, détecteurs de présence ou extinction automatique dès 22h.

- Choisir des couleurs chaudes ($\leq 2700K$).
- Éviter variations, clignotements ou effets inutiles.



3.6 L'éclairage de Noël

Le concept général du plan lumière — revenir à la nuit comme patrimoine commun — se décline également pendant les fêtes de fin d'année. L'objectif reste de préserver la nuit tout en créant un moment festif et accueillant.

LE FOYER

PLANÈTES DE NOËL

Les installations existantes de la commune sont utilisées de manière concentrée autour du cœur du village. Elles sont complétées ou progressivement remplacées par des éléments lumineux avec un faible impact sur la biodiversité

LES SURPRISES

PROJECTIONS HIVERNALES

Les projections sur les bâtiments publics et équipements deviennent également festives, habillant les « gardiens de la nuit » de couleurs chaudes et poétiques, tout en restant des repères structurants dans l'espace et la nuit.

CARTE
DU CIEL

3.6 L'éclairage de Noël



LE FOYER RATIONALISER ET COMPLÉTER DANS LE THÈME DU PLAN LUMIÈRE

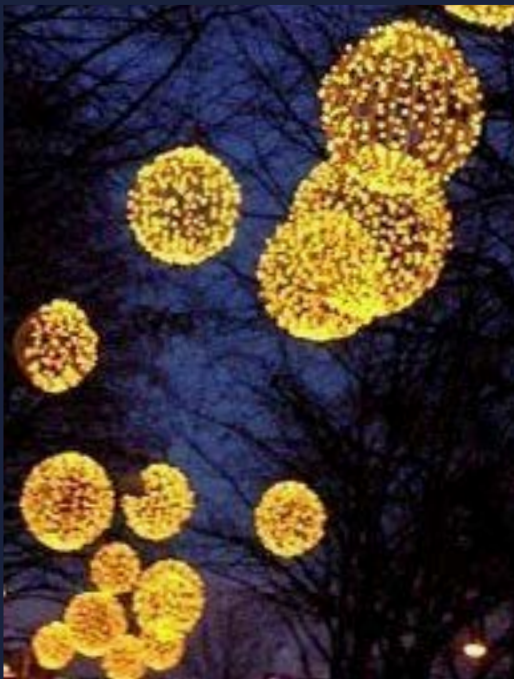
A. Utilisation du matériel existant

Tant que le matériel de la Commune reste opérationnel, il est suggéré de continuer à l'utiliser, en le limitant et en le concentrant autour du centre administratif.

Toutefois, seules des installations lumineuses de type LED, en blanc chaud et/ou en couleurs, seront employées.

B. Complément d'installation d'inspiration «planètes lumineuses»

Dans la continuité du concept déployé, le matériel existant sera complété et/ou remplacé progressivement par des éléments lumineux faisant référence aux thèmes des projections.
Ces dispositifs seront installés dans les arbres et/ou les sapins décoratifs.



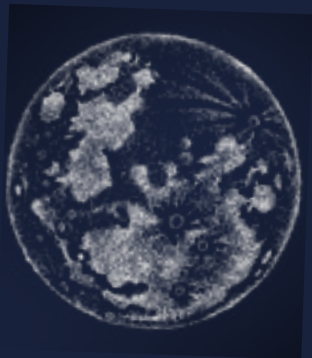
LES SURPRISES TRANSFORMER LES PROJECTIONS

Pendant la période des fêtes de fin d'année, les projections des équipements sont transformées.

Les «gardiens de la nuit» se mettent en fête, un habillage complémentaire vient en complément. Ces guides adoptent un habit d'hiver, festif avec des couleurs chaudes.

Ils deviennent ainsi plus visibles et rappellent que le monde nocturne reste présent, même au cœur des célébrations. Ces variations n'effacent pas l'esprit du projet : elles montrent que la fête et la nuit ne sont pas incompatibles, à condition de rester attentifs – en privilégiant des teintes chaudes plutôt qu'éblouissantes, en réduisant l'intensité lumineuse, et en respectant les équilibres nécessaires à la faune, au ciel et à l'imaginaire.

Cette évolution dans le traitement visuel crée un moment d'émerveillement: l'abstraction lumineuse devient narration et la projection devient porte d'entrée vers les récits et les légendes du ciel.



PROJECTIONS
QUOTIDIENNES



PROJECTIONS
DE FIN D'ANNÉE





4. Conclusion

4.1 L'importance d'agir à plusieurs niveaux

Préserver le ciel, c'est agir à plusieurs niveaux, de manière coordonnée et progressive.

1. Sur l'éclairage public

Le plan lumière agit sur les rues, parcs et bâtiments publics pour réduire l'éclairage excessif, adapter les hauteurs, l'intensité et la programmation. Ces actions garantissent un éclairage fonctionnel, sécurisant et apaisé, tout en limitant l'impact sur la biodiversité et le ciel nocturne.

2. Sur la mise en valeur du territoire

La lumière est utilisée pour créer des repères et structurer l'espace nocturne grâce au patrimoine et aux projections sur les équipements. Ces éléments permettent de guider, sensibiliser et donner du sens à la nuit, tout en révélant l'identité et la richesse de la commune.

3. Sur le domaine privé

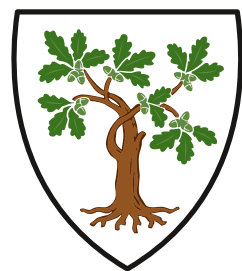
Une part importante de la lumière nocturne provient des jardins, commerces et façades privées. L'implication des acteurs privés est essentielle : orienter, modérer et programmer l'éclairage permet de prolonger les efforts publics, créant une ambiance nocturne harmonieuse et valorisante pour tous.



Action participative à Bruxelles, Radiance35, 2024

4.2 Et maintenant ? : les prochaines actions





CHÊNE-BOUGERIES

